

106 T

SAS au capital de 1 000 €
30, quai Claude Bernard
69007 Lyon
844 312 637 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2024

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat du Cabinet Maza-Simoens, Commissaire aux Comptes, expire à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et que l'examen des comptes des deux derniers exercices clos permet de constater que les seuils fixés par les textes législatifs et réglementaires pour rendre obligatoire la nomination d'un Commissaire aux Comptes ne sont pas atteints, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions, ni de le remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

Document signé : 103T 2023Comptes - Formalites_A-119940-0507.pdf

Nombre de pages du document : 6 **Signatures :** 1

Réf: A-119940-0507

Emetteur :

Sophie TROJANI

sophie.trojani@at-associes.com

Signé par	Signature
Nicolas Gagneux (Représentant de 6ème sens immobilier - investissement)	08-07-2024 10:14

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"